



Rejet d'une pension de reversion

Par **algarra**, le **22/04/2011** à **13:43**

Bonjour, rnJ'ai fait une demande de pension de réversion auprès du rsi, car mo mari a été artisan durant 6 ans avant une cessation d'activité. Le Rsi me signifie que je ne peux prétendre à ce versement car mon mari a des retards de cotisations. Pour info il touchait une pension d'invalidité. Que dois je faire, m'adresser au régime général pour lequel mon mari a cotisé durant 25 ans et abandonner le Rsi qui me demande une somme de 6000 euros que je ne peux pas avancer. Merci de me répondre car je suis perdue.

Par **mimi493**, le **22/04/2011** à **14:18**

Oui, adressez-vous au régime général, vous verrez bien

Par **kingdom**, le **26/05/2011** à **21:38**

Bonjour, oui plus vite vous interviendriez aupres du regime général et plus vite vous serez payer! Vous bloquer vos droit au regime général à cause de ce probleme au rsi.rnSachez qu'une demande de reversion aupres du regime general est automatiquement transmise au rsi, donc de toute façon vous aurez deposer une demande et donc à partir de cet date vos droits seront ouvert si vous rentrer dans les conditions de ressources!

Par **kingdom**, le **26/05/2011** à **21:39**

n'oubliez pas d'en faire la demande auprès de la caisse de retraite complémentaire